

VILLE de **MONTBONNOT** SAINT-MARTIN

PREFECTURE DE L'ISERE (38330) 0 4 OCT. 2023

N° 16

SECTION COURRIER

Nombre de conseillers 29 en exercice: 22 présents: 29 votants: nombre de voix pour: 29 nombre de voix contre:00 abstention: 00 00 NPPV:

OBJET:

Subvention exceptionnelle à l'association « Soleil Rouge » de 500€

Certifie exécutoire

Transmis en Préfecture ou Sous-préfecture

le:

O 4 OCT. 2023

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr

le: 10 OCT. 2023



République Française Département de l'Isère Canton de Meylan

Arrondissement de Grenoble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt trois

le 26 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 septembre 2023

Présents: M. Dominique BONNET, Maire - Mme Marie-Béatrice MATHIEU, - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BENSA-RAIEVSKI, Laurence BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs: Madame Agnès ROLIN (pouvoir à Marie-France CARRE), Madame Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Madame Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Dominique BONNET), Madame Catherine FAVAND (pouvoir à Christine CARBONE) -Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Monsieur Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Stéphane MOUNIER (pouvoir à Alain MAFFET).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Sur proposition de Roger BOIS, adjoint à la Vie associative et aux Sports, le conseil municipal souhaite apporter son aide à l'association « Soleil Rouge » dans le cadre de la course regroupant les communes du Sizov qui se déroulera le 12 novembre 2023 à Montbonnot-Saint-Martin, par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 euros.

Il appartient au conseil municipal d'autoriser le versement de cette subvention dont le crédit a été inscrit au Budget de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance, Marie-Béatrice MATHIEU Fait à Montbonnot Saint-Martin, les jour, mois et an susdits Le Maire, Dominique BONNET